

M. le garde des sceaux. Réformer la Constitution ? J'ai rappelé hier que le général de Gaulle n'avait pas voulu que soient discutés par voie référendaire ce que l'on appelle les choix de société.

Par ailleurs, un tel recours serait constitutionnellement impossible à propos de la peine de mort. En effet, des rédacteurs de la Constitution ont pris grand soin de préciser que le droit pénal relève de la compétence du Parlement. Tout le droit pénal fondamental est concerné, et rien ne peut changer cette considération simple que la peine de mort ne s'inscrit que dans le code pénal. Seules des dispositions législatives peuvent donc en traiter. Par conséquent, si l'on entreprenait de modifier la Constitution pour faire dorénavant jouer le référendum en matière de droit pénal on bouleverserait son ordre fondamental.

Allons donc ! Il s'agit en l'occurrence non pas de définir une politique générale d'énergie sur laquelle on pourrait envisager un référendum — difficilement, me semble-t-il, quant à sa réalisation — mais de modifier purement et simplement la loi pénale. Vous le savez, mesdames, messieurs de l'opposition.

Pour vous, « référendum » signifie tout simplement « esquivé », tout simplement pour ne pas avoir à vous prononcer. « Ah ! peut-être voterai-je pour l'abolition, en effet, si c'était par voie référendaire, mais, puisque ce n'est pas le cas, je voterai contre l'abolition », entend-on. Il vaudrait mieux avoir le courage de son choix et reconnaître simplement que le sujet relève non pas de la voie du référendum mais du domaine de la loi, c'est-à-dire de la compétence du Parlement. Affirmez votre choix fondamental, par définition respectable, mais pas de faux-fuyants !

J'ai ressenti, tout au long du débat, comme si tout ce qui avait été dit du côté des abolitionnistes ne comptait pas, la permanente, la constante, l'ulcéranter accusation de l'indifférence aux victimes. A mon sens, la pire attitude, c'est l'exploitation du malheur des victimes. J'ai dit hier — on a feint de ne pas l'entendre — à quel point je mesurais, comme tous les abolitionnistes, ce qu'il peut y avoir de cruauté, de douleur, de malheur dans le crime.

Je vous demande, à vous tous, mesdames, messieurs les députés, de vous interroger sur la signification morale la plus profonde de l'abolition.

Qu'est-ce que l'abolition, sinon le refus de la violence mortelle, celle de l'Etat mais encore beaucoup plus de la violence mortelle de l'individu ?

Au cœur de l'abolition, il y a ce refus de la violence et de la mort.

Au cœur de l'abolition, il y a cette horreur de ce qui est précisément l'essence même du crime. Alors, de quel droit, au nom de quelle habileté, par quel détournement nous répète-t-on inlassablement : « Pensez aux victimes ! » Nous y pensons constamment. Mais l'argument permet de toucher au vif les sensibilités, d'écarter encore une fois les défenses de la raison et de maintenir le vieil ordre des choses qui bloque la justice.

Certains ont eu raison d'affirmer qu'il ne peut pas être question de s'entêter là ; et c'est vrai pour nous, il ne saurait en être question.

Car l'abolition n'est que le premier pas d'une longue marche, le moment qui ouvre les voies nouvelles. Oui, pour nous, abolitionnistes, l'abolition, au moment même où elle est votée, entraîne une obligation morale essentielle : lutter, lutter constamment et par tous les moyens du cœur, de l'énergie, de l'esprit, des convictions, contre le crime, au risque de manquer aux devoirs mêmes de l'abolition.

Lorsqu'on parle du sort des victimes, que l'on prenne la mesure de la triste réalité d'aujourd'hui ! Laissant, un instant, de côté le sujet précis du débat, c'est-à-dire l'abolition et la criminalité sanglante, je tiens à rappeler simplement le terrible état de la délinquance violente, petite et moyenne en France. C'est un fait qui ne concerne pas ce débat, sauf par l'usage qu'on en a fait concernant le problème de l'abolition. Nous savons bien que cette délinquance a atteint des proportions qui bouleversent la sensibilité de nos concitoyens. Mais je pose la question : au terme de combien de décennies de pouvoir trouvons-nous cet état de choses ? Qui en est, à cet instant, devant notre pays, responsable ? Qui a décidé des choix sociaux ? Qui a décidé des choix économiques ? (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Qui a décidé d'une politique pénale ? (*Mêmes mouvements.*)

M. Yves Lancien. Et la bande à Baader ?

M. le garde des sceaux. Je sais qu'il y a des vérités qui ne sont pas bonnes à entendre. Mais il y a des situations dont il convient de se souvenir. On refuse le bilan quand il s'agit du chômage, pourquoi le refuserait-on quand il s'agit de la délinquance ?

M. Daniel Goulet. C'est indigne, monsieur le garde des sceaux !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. le garde des sceaux. Je vois que j'ai touché juste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Cet état de violence dont nous avons hérité...

M. Paul Pernin. Cela ne vous grandit pas !

M. Jacques Barrot. C'est indigne du débat !

M. le garde des sceaux. ... a entraîné, dans les dernières années, une politique pénale dont nous connaissons déjà tous le bilan sur lequel j'aurai l'occasion de revenir quand je vous présenterai le budget de la justice. Ce bilan est, dans le domaine de la lutte contre la violence et la délinquance, détestable, pour ne pas dire de faillite. Je le regrette, croyez-le bien, car il n'y a pas un citoyen, pas une femme, pas un homme, qui ne s'émeuve devant cet état de choses.

Mais puisque l'abolition a valeur de symbole et que les abolitionnistes sont commis à lutter, je tiens, en cet instant, à bien marquer cet état de choses, pour que nous prenions rendez-vous pour la suite et pour que vous ne nous imposiez pas les résultats d'une politique qui fut la vôtre dans ce domaine.

Un député de l'Union pour la démocratie française. C'est le représentant du parti socialiste ou le garde des sceaux de la France, qui parle ?

M. Pierre-Charles Krieg. Cela n'a rien à voir !

M. le garde des sceaux. La délinquance ne naît ni du hasard ni du tempérament. La délinquance est aussi, et d'abord, la conséquence d'un ensemble de facteurs sociaux sur lesquels il faut agir en profondeur.

M. Jacques Barrot. Elle est présente dans tous les pays du monde.

M. Olivier Stirn. Puis-je vous interrompre, monsieur le garde des sceaux ?

M. le garde des sceaux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Stirn, avec l'autorisation de M. le garde des sceaux.

M. Olivier Stirn. Monsieur le ministre, j'ai l'intention de voter l'abolition de la peine de mort. Je n'en suis donc que plus à l'aise pour regretter que vous-même — contrairement à ce que vous affirmiez hier — et d'autres, quel que soit leur rang, vous serviez d'un débat qui en appelle à la conscience de chacun d'entre nous à des fins politiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le garde des sceaux. Monsieur Stirn, ma réponse est claire et précise : les faits sont les faits.

M. François Grussenmeyer. Bien sûr !

M. le garde des sceaux. La montée de la violence et de la délinquance, au cours des dernières années...

M. Yves Lancien et M. Jacques Barrot. Partout !

M. le garde des sceaux. ... est liée à des conditions sociales, politiques, économiques, générales dont l'ancienne majorité porte la responsabilité.

Notre obligation, notre devoir sera de tenter de faire mieux. J'espère que nous y parviendrons.

M. Yves Lancien. Nous l'espérons.

M. le garde des sceaux. Je suis sûr en tout cas de rencontrer sur ce point comme sur tant d'autres le concours du Parlement, quand il s'agira d'aller à la racine du mal, quand il s'agira de tarir, autant que faire se peut, les sources profondes de la délinquance. Ai-je besoin de les rappeler ? Elles se trouvent dans le chômage, la crise économique, les conditions et les inégalités sociales. C'est pourquoi nous entendons ardemment soumettre à votre approbation une nouvelle politique judiciaire de prévention, d'abord en ce qui concerne les mineurs, puis en ce qui concerne l'éducation elle-même et la probation.

Il faudra lutter de toutes les façons. Je souhaite que sur ce point où nous devrions tous nous retrouver l'opposition apporte également son concours.

J'en reviens maintenant à ce qui est le cœur du débat, c'est-à-dire l'abolition.

On a parlé de la criminalité sanglante et, à cet égard, on a évoqué les menaces que l'abolition pouvait faire peser sur le pays.

Je m'en suis suffisamment expliqué hier, pour ne pas reprendre aujourd'hui l'exemple de ces expériences internationales partout poursuivies et toujours refusées par ceux qui